

SALON ARTISTIQUE : IMAJ'N

à l'Espace culturel Decauville

RÈGLEMENT

Le Salon Imaj'N offre aux jeunes artistes amateurs vicinois la possibilité d'exposer leurs œuvres le temps d'une exposition dédiée.

Divers types d'œuvres peuvent être exposés : dessins, pastels, aquarelles, sculpture, photos, vidéos, numériques, objets recyclés, réalisations végétales...

Chaque édition du salon Imaj'N portera sur une thématique définie par les organisateurs qui se réservent le droit de restreindre ou d'élargir les types d'œuvres en fonction des thématiques.

Une campagne de communication sera effectuée en amont pour informer le public de la thématique choisie par les conseillers jeunes.

1. CONDITIONS D'INSCRIPTION

Peuvent participer à ce Salon les artistes vicinois amateurs âgés de 3 à 17 ans, les élèves d'un atelier d'art, d'un établissement scolaire vicinois, les enfants accueillis dans les centres d'accueils collectifs de mineurs de la Ville.

Les artistes pourront réaliser des œuvres individuelles ou collectives qui seront classées par catégorie d'âge.

Les écoles maternelles, les centres de loisirs, les élémentaires et les collèges qui souhaitent travailler sur une œuvre commune, concourront dans la catégorie collective.

L'inscription est gratuite.

Le nombre d'œuvres admises par artiste est fixé à deux maximum. Selon l'importance des exposants, les organisateurs du Salon Imaj'N pourront réduire à une le nombre d'œuvre exposée par personne.

Dans la catégorie collective, une seule œuvre commune sera exposée par classe et par centre de loisirs.

Les œuvres devront être présentées avec leur titre ainsi que le nom et l'adresse de l'artiste. Ces informations devront figurer au dos de l'œuvre.

Les supports et les encadrements des œuvres sont à la charge de l'artiste (cadre, verre protecteur, socle...). Il est tenu de vérifier la fiabilité du système de fixation de ses œuvres qui doit être adapté et solide.

Les toiles seront présentées avec un cache-clou (baguette plate, adhésif ou peinture sur le chant). Les œuvres sur papier disposeront d'un encadrement sous verre.
Pour garantir une présentation des œuvres la plus harmonieuse possible, les encadrements et les passe-partout seront neutres.

Dans un souci d'équité, le format maximum des œuvres est fixé à 120 cm x 120 cm. Les sculptures ne doivent pas excéder 200 cm x 200 cm.

2. INSCRIPTION

La fiche d'inscription jointe au règlement devra être remplie, signée par l'exposant et déposée impérativement au plus tard 15 jours avant l'ouverture du salon, au service Jeunesse et Prévention, à la Maison du Lac, rue des Quatre Vents ou envoyée par mail à l'adresse jeunesse@voisins78.fr.

Les inscriptions parvenant hors délai au service Jeunesse et Prévention pourront être refusées.

Les organisateurs du Salon Imaj'N se réservent le droit de refuser toute œuvre non conforme à l'esprit du Salon.

3. DÉPÔT DES ŒUVRES

Le transport vers le lieu d'exposition doit être réalisé par l'artiste exposant.

La Ville se chargera du transport des œuvres réalisées dans les écoles, les collèges et dans les centres de loisirs.

Le dépôt des œuvres s'effectuera le mercredi précédant l'ouverture dudit salon.

4. VERNISSAGE ET REMISE DES PRIX

Le vernissage se déroulera le premier jour d'ouverture du salon.

Les œuvres collectives (centres de loisirs et scolaires) seront classées en quatre catégories :

- catégorie écoles maternelles,
- catégorie centres de loisirs,
- catégorie écoles élémentaires,
- catégorie collèges/lycées.

Les œuvres individuelles seront classées selon quatre catégories d'âges :

- catégorie des 3-5 ans,
- catégorie des 6-10 ans,
- catégorie des 11-14 ans,
- catégorie des 15-17 ans.

Les oeuvres réalisées en groupe d'artistes et hors structures d'accueil (écoles, CLAE, collèges et lycées...) pourront être exposées. Elles seront classées dans la catégorie d'âge du plus âgé d'entre eux.

Le public décernera un prix "coup de coeur" pour les catégories individuelles et collectives par voie de bulletin de vote anonyme.

Dans la catégorie collective, les organisateurs se réservent le droit de mettre une oeuvre "hors concours" dans le cas où elle serait la seule participante, en raison de sa non mise en concurrence.

Une cérémonie de remise de prix sera organisée le dernier jour du salon. Les dates et horaires seront communiqués à tous les participants.

5. MODALITÉS D'ORGANISATION DE L'EXPOSITION

L'exposition se déroulera sur une semaine à l'Espace culturel Decauville.

Pour la bonne marche du Salon, le groupe de travail du Salon Imaj'N se réserve le droit d'y apporter toute modification, ses décisions étant sans appel. De plus, le groupe de travail est responsable du placement des œuvres.

6. RETRAIT DES ŒUVRES

Aucune œuvre ne pourra être retirée avant la fin du Salon. Les artistes sont ainsi invités à récupérer leurs œuvres le jour de clôture du salon, après la cérémonie de remise des prix, ou dès le lundi suivant à l'Espace culturel Decauville.

7. RESPONSABILITÉ

Les œuvres seront traitées avec le plus grand soin. Toutefois, la Commune de Voisins le Bretonneux et les partenaires organisateurs déclinent toute responsabilité en cas de vol, incendie, accidents divers, dégradations sous quelque forme que ce soit, pouvant survenir aux œuvres exposées. Les artistes sont donc invités, s'ils le désirent, à assurer leurs œuvres.

Lu et approuvé, le

Signature de l'Artiste

Philippe MERELLI
Maire-adjoint,
délégué à la Jeunesse et aux
Sports

